



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_177-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 27

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Rapporteur : Corinne BRINGER

En avril 2021, la Communauté d'agglomération a engagé une action visant à soutenir l'accès des artisans d'art aux services de la Manufacture de l'AFPA, à savoir ses 2 300 m² d'ateliers aménagés pour concevoir, prototyper et fabriquer : ateliers bois, atelier métal, atelier matériaux souples, atelier matériaux humides et atelier numérique, tous équipés de machines.

Pour rappel, la Manufacture accueille des entrepreneurs-artisans sous forme de résidence selon un abonnement mensuel de 350 € leur permettant de bénéficier de l'ensemble du parc machines, de mettre en synergie leurs savoir-faire et de se sentir moins isolés dans leurs activités.

Au travers du partenariat engagé avec la Communauté d'agglomération, il s'agit de permettre aux artisans d'art du territoire disposant déjà d'ateliers de production, d'accéder ponctuellement aux services de la Manufactures selon un abonnement ponctuel, à tarif préférentiel. Le souhait est d'encourager les artisans d'art à venir faire usage, au gré de leurs projets, de machines spécifiques mais également de partager un savoir-faire avec d'autres professionnels tout en bénéficiant d'un accompagnement technique.

Pour ce faire, la Communauté d'agglomération a engagé auprès de la Manufacture, une participation à hauteur de 4 500 € pour la période du 15 avril 2021 au 14 avril 2022 (350 € par mois sur 12 mois auquel s'ajoutent 300 € de frais de location de locaux dédiés). En contrepartie de cette participation, la Manufacture a favorisé l'accès des artisans d'art du territoire selon des formules d'accompagnement sur mesure :

- « une Formule Initiation » :

Sessions d'initiation ponctuelles à une machine numérique (ex : découpe gravure laser).

Idéal pour découvrir le potentiel d'une machine, imaginer et tester de nouvelles idées.

Durée : 1 demi-journée de formation + 3 demi-journées d'application,

Tarif : offert.

- « une Formule Découverte » :

Accès à la machine numérique découverte en formule initiation, sur des journées identifiées.

Idéal pour explorer l'univers de la fabrication numérique, tester des matériaux, des techniques et donner vies aux idées.

Durée : 6 demi-journées,

Tarif : forfait de 96 €.

- une « Formule Expert » :

Accès à la manufacture en autonomie, en jours et horaires libres.

Idéal pour concevoir, fabriquer, produire et échanger avec une communauté d'artisans aux savoir-faire variés.

Durée : 20 demi-journées à la Manufacture de façon à fabriquer en autonomie ses propres projets et bénéficier de l'ensemble du parc machines et des services de la Manufacture,

Tarif : forfait de 285 €.

Le partenariat engagé sur l'année écoulée, a favorisé :

- 18 participations au titre de la « formule initiation »,
- 2 participations au titre de la « formule découverte »,
- 1 participation au titre de la « formule expert »,
- l'organisation d'événementiels spécifiques promouvant ces artisans d'art.

Le nouveau partenariat annuel (du 15 avril 2022 au 14 avril 2023) aurait pour objectif de maintenir et développer ces formules en accentuant le rôle de la Manufacture dans la promotion, la communication et l'information de cette offre auprès des artisans d'art de la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 13/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de verser une participation de 4 500 € TTC à la Manufacture de l'AFPA en faveur de la mise en œuvre d'une offre d'accompagnement dédiée à l'artisanat d'art pour la période du 15 avril 2022 au 14 avril 2023 ;
- PRÉCISE que cette participation sera versée dès la présente délibération rendue exécutoire.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022